

**M. l'Orateur** informe la Chambre qu'il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-55, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2).—Chapitre n° 14;

Bill C-54, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (n° 2).—Chapitre n° 15;

Bill C-39, Loi modifiant la Loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec.—Chapitre n° 16;

Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.—Chapitre n° 17;

Bill C-8, Loi modifiant la Loi sur l'Administration financière et abrogeant la Loi sur la libération des garanties.—Chapitre n° 18;

Bill C-36, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles.—Chapitre n° 19;

Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur les lieux et monuments historiques.—Chapitre n° 20;

Bill C-207, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.—Chapitre n° 21.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LE RÔLE DU SÉNATEUR DAVEY DANS CERTAINES SOCIÉTÉS

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poursuivre le débat sur cette question que j'ai soulevée en présence du leader du gouvernement à la Chambre en sa qualité de premier ministre suppléant, lundi dernier. J'ai alors demandé des éclaircissements sur le rôle du sénateur Keith Davey, si en fait il a joué un rôle, dans des entreprises autres que celle dont il a été si fortement question dans le *Sun* de Toronto, journal dont il a d'ailleurs été un éminent correspondant, je veux parler de la société Bluewater Racing Associates Limited.

Je m'intéresse à cette question pour plusieurs raisons, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas été impressionné par la réponse du leader du gouvernement à la Chambre il y a quelques jours, le 10 juin, je crois, au sujet du conflit d'intérêt, lorsqu'il a parlé d'un livre vert et mentionné qu'un bill allait être présenté à ce sujet.

Avec les années, je crois que l'ambiance générale s'est progressivement améliorée. Une des principales mesures a été prises par un ancien premier ministre, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), lorsqu'il a découragé, s'il ne le leur a pas franchement interdit, les ministres d'occuper des postes d'administrateurs ou de rester dans les affaires tout en étant membres du cabinet.

Dans une certaine mesure, les Canadiens sont maintenant convaincus que le Sénat n'est rien de plus qu'un refuge pour des gens qui, voyant dans leur généreux salaire de sénateur une sécurité de revenu, ne craignent pas de se lancer dans des entreprises commerciales pour leur propre profit. Dans les autres cas, ils font figure d'organismes bien payés par leurs partis. Ce n'est pas vrai pour la majorité des sénateurs, mais il suffit de quelques aventuriers pour ternir la réputation de tout le Sénat, alors que la plupart des sénateurs sont consciencieux et qu'ils essaient de s'acquitter de leur mieux de leurs fonctions.

### L'ajournement

Je me suis beaucoup intéressé à une société qui s'appelle Hydroculture Luwasa Limited et dont l'activité consiste à faire pousser des plantes par l'adjonction d'éléments nutritifs; c'est très intéressant. Lorsque j'ai remarqué que le conseil d'administration de cette société, qui avait été constituée le 12 juillet 1975, comptait parmi ses membres nul autre que le sénateur Keith Davey, je me suis demandé ce que diable il pouvait bien faire dans une société comme celle-là. Après réflexion, je me suis rendu compte qu'il y avait dans certains bureaux du gouvernement suffisamment de plantes pour tourner un film de la série «Tarzan». Je me suis donc procuré une liste des membres du conseil d'administration de cette société. J'aimerais bien que le leader du gouvernement à la Chambre en prenne note afin de compléter les renseignements que je possède déjà.

J'aimerais savoir, par exemple, si le sénateur fait encore partie du conseil d'administration de cette compagnie. En est-il actionnaire maintenant? Je veux savoir dans quelle mesure cette compagnie fait affaire avec le gouvernement ou les sociétés d'État. J'aimerais avoir d'autres informations pour compléter les miennes. J'aimerais savoir, si ce n'est pas trop demander, pourquoi cette compagnie négociait pour se vendre elle-même à une autre compagnie qui s'occupait d'un domaine hautement réglementé mais sans rapport avec elle, la Canadian Cable Systems Ltd. Le nom du sénateur Davey a été mentionné à propos d'autres affaires, comme celle de la Blue Water Racing Associates, Ltd.

La situation dans son ensemble ne semble pas servir les intérêts du régime parlementaire. Je ne voudrais pas avoir l'air sentencieux, mais il me semble déplorable à ce moment-ci qu'un homme comme le sénateur Davey, qui est un conseiller de premier plan en matière électorale, un stratège politique du gouvernement et un homme fort respecté, soit soupçonné des agissements dont l'accuse le *Sun* de Toronto. D'après ce journal en effet, il aurait favorisé l'octroi de permis en organisant des réunions avec les responsables fédéraux et provinciaux. C'est plutôt troublant. On peut se demander pourquoi il recevrait la moitié des actions d'une société dans laquelle il n'a pas investi un seul sou, s'il n'a pas donné un petit coup de pouce quelque part.

Si l'on rapprochait ce cas de celui de cette autre société, on trouverait peut-être quelque chose. J'aimerais que le gouvernement examine cet aspect en particulier en étudiant la question des conflits d'intérêts, les livres verts et les futurs projets de loi. En temps opportun, j'aimerais avoir plus de détails sur les actions du sénateur Davey, sur le poste qu'il occupe dans la société Hydroculture Luwasa Canada, Ltd., et j'aimerais savoir s'il y a d'autres actionnaires qui détiennent des postes importants au sein du gouvernement ou ailleurs. Si tel était le cas, ils devraient s'interroger sur le type de relations d'affaires que cette société a ou se propose d'avoir avec le gouvernement canadien.

**M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur l'Orateur, je répondrais au nom du ministre et au nom du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Pelletier). Je vous présente mes excuses, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les députés, pour être arrivé en retard; mais j'avais compris qu'à cause de la sanction royale nous aurions quelques minutes de plus.